



COMMUNIQUE N° 25 / 00 0 3 2 /C/MINPMEESA/SG/CCPNPE
DU 30 SEPT 2025 PORTANT APPEL A CANDIDATURES POUR
L'ADMISSION A LA PEPINIERE NATIONALE PILOTE
D'ENTREPRISES (PNPE) D'EDÉA

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat informe les acteurs de l'écosystème entrepreneurial résident au Cameroun, qu'il est lancé à leur intention, un appel à candidatures pour l'admission de quarante (40) primo-entrepreneurs au parcours accélération de la Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Edéa, en vue d'un changement d'échelle.

Les entrepreneurs retenus suivront un programme en alternance axé sur l'innovation technologique et/ou organisationnelle, d'une durée de 20 semaines.

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible l'entrepreneur doit :

- Être titulaire d'au moins un BEPC ou d'un diplôme équivalent, ou justifier d'une validation des acquis d'expérience (VAE) ;
- Faire preuve de dynamisme, d'agilité et d'abnégation ;
- Être disposé à suivre les cours personnellement en présentiel à la PNPE ;
- Savoir lire et écrire au moins une des deux langues officielles ;
- Être âgé d'au moins 18 ans au 1^{er} janvier 2025 ;
- Être passé par un incubateur agréé par le MINPMEESA (critère préférentiel) ;
- Présenté un projet de création d'entreprise innovant et à fort potentiel économique dans les secteurs prioritaires suivant: Agro-industrie (transformation des produits agricoles, pastoraux et mécanisation), bois et produits forestiers non ligneux (bambou, rotin et paille) et, coton-cuir- textile, numérique etc.
- Disposer d'un ordinateur portable ;
- Candidatures féminines fortement encouragée (critère préférentiel) ;

Pour les candidats ayant déjà créé leur entreprise, celle-ci doit :

- Avoir une existence légale de moins de 3 ans ;

- Exercer prioritairement dans les secteurs susmentionnés ;
- Être inscrite au fichier national des PME (critère préférentiel) ;
- Disposer des états financiers y relatifs (critère préférentiel).

II. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures sont soumis en ligne à l'adresse pnpe@minpmeesa.cm ou déposés à la PNPE sise à Ntounda/Edéa au plus tard le 23 novembre 2025 à 15h30 précises, délais de rigueur.

Les dossiers de candidatures comprendront :

- Une demande timbrée adressée à Monsieur le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Social et de l'Artisanat ;
- Une photocopie certifiée de la Carte Nationale D'identité ou du Passeport en cours de validité ;
- Un curriculum vitae daté et signé portant la mention « je certifie exactes toutes les informations ci-dessus énoncées » ;
- Un certificat médical datant de moins de trois mois ;
- Une fiche de présentation synoptique de son entreprise ou de son projet de création d'entreprise dûment remplie et téléchargeable sur le site web du MINPMEESA à l'adresse www.minpmeesa.cm .

NB : tout dossier incomplet, en retard ou acheminé par d'autres moyens ne fera l'objet d'aucun traitement.

Les promoteurs présélectionnés sur étude de dossiers passeront un examen oral devant un comité de sélection avant admission définitive.

Pour toute information complémentaire, prendre attache avec la Cellule de Coordination sise à NTOUMBA par Edéa.

B.P : 236 – Edéa Tel: 243 286 275/ 699 643 464/ 671 494 971.



Achille Bassilekim III